



LES FORMATIONS TECHNIQUES A DESTINATION DES BERGERS

De quoi s'agit-il ?

La FAI propose tous les ans des formations techniques à destination des bergers d'alpage :

- Formations chiens de conduite (2 jours)
- Formation « savoir-faire de bergers » (3 jours)
- D'autres formations ponctuelles peuvent être proposées

Quel intérêt ?

- En tant que berger : monter en compétence, se professionnaliser, élargir son réseau
- Pour les employeurs : contribuer à la montée en compétence des bergers

Conditions d'accès :

Les bergers doivent être salariés au moment des formations et donc s'organiser avec leur employeur.

Plusieurs cas de figure :

- Avancer de quelques jours la date de début de contrat
- Faire une première période d'embauche pour la formation en amont de la saison
- Dégager quelques jours au berger si la formation se déroule pendant la période d'embauche

Conditions financières :

Prise en charge pour l'employeur par Ociapiat : 12h de l'heure (smic horaire chargé) remboursés par Ociapiat à l'employeur directement

L'employeur s'occupe des démarches d'inscription ou délègue à la FAI

